



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 07 septembre 2020 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BARRAULT Didier, M. BELLIN Jérôme, M. BOUCHET Roland, M. CHAMPIGNY Alain, Mme GENAIVRE Isabelle, M. GREGOIRE Philippe, Mme GREMILLON Maryse, Mme GUILLET Angéline, Mme JUCHAULT Alexandra, M. LACOMBE François-Xavier, M. MAYORAL Jean-Pierre, M. MONToux Johan, Mme RAS Anaïs, M. ROY Quentin, Mme SICARD Mélanie.

Secrétaire de séance : Mme GENAIVRE Isabelle.

Président de séance : M. BOUCHET Roland.

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 10 juillet 2020.

2020-067 APPROBATION DE LA CONVENTION VISION PLUS 2021 AVEC LA SAEML SOREGIES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 voix contre :

- approuve la convention Vision Plus 2021 et choisit l'option complémentaire reprise dans l'annexe 2, à savoir « remplacement standard des lanternes »,
- donne délégation de signature à Monsieur le Maire.

2020-068 ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE D'ASLONNES AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T.) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CLAIN

M. BOUCHET Roland est élu, par 15 voix, représentant titulaire de la commune d'Aslonnes au sein de la CLECT de la Communauté de communes des Vallées du Clain ;

Mme JUCHAULT Alexandra est élue, par 15 voix, représentant suppléant de la commune d'Aslonnes au sein de la CLECT de la Communauté de communes des Vallées du Clain.

2020-069 BUDGET DE LA SALLE POLYVALENTE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 1 sur le budget de la salle polyvalente de l'exercice 2020, à savoir :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
2135 (21) Installation générale agencements aménagements	1 000,00 €	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES	1 000,00 €	TOTAL DES RECETTES	1 000,00 €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
023 (023) Virement à la section d'investissement	1 000,00 €		
615221 (011) bâtiments publics	-1 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	0,00 €	TOTAL DES RECETTES	0,00 €

2020-070 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les termes du règlement intérieur de la Salle Polyvalente de la Commune dont un exemplaire est joint en annexe à la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce règlement.

2020-071 BUDGET DU COMMERCE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 1 sur le budget du commerce de l'exercice 2020, à savoir :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
6068 (011) autres matières et fournitures	1,12 €		
65888 (65) autres	-1,12 €		
TOTAL DEPENSES	0,00 €	TOTAL DES RECETTES	0,00 €

2020-072 AMENAGEMENT DU PARKING AUTOUR DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE POLYVALENTE PLAN DE FINANCEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 3 voix contre, approuve le plan de financement ci-dessous, les crédits étant prévus au budget 2020 :

ACTIV FLASH	Forfait représentant 50 % du coût H.T.	15 300,00 €
D.E.T.R.	30 % du coût H.T. des travaux avec un plafond de subvention de 150 000 €	14 928,00 €
Produit des amendes de police	25 % du coût H.T. des travaux avec un plafond de subvention de 25 000 € et un minimum de 1 000 €	9 581,00 €
Autofinancement	20 % du coût H.T. des travaux et T.V.A.	19 905,12 €

2020-073 BUDGET DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve la délibération modificative n° 1 sur le budget de la commune de l'exercice 2020, à savoir :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
2128 (21) Autres agencements et aménagements de terrains	59 714,12 €	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	13 383,12 €
		1321 (13) Etats et établissements nationaux	14 928,00 €
		1323 (13) Départements	31 403,00 €
TOTAL DEPENSES	59 714,12 €	TOTAL DES RECETTES	59 714,12 €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
023 (023) Virement à la section d'investissement	13 383,12 €		
6411 (012) Personnel titulaire	-3 383,12 €		
678 (67) Autres charges exceptionnelles	-10 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	0,00 €	TOTAL DES RECETTES	0,00 €

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUIVANT DELIBERATION N° 2020-038 DU 15 JUIN 2020 :

- N° 2020-005 du 15 juillet 2020 : acceptation de l'offre de la Société MEFRAN COLLECTIVITES pour la fourniture et la livraison d'un ensemble parcours MARIUS composé d'une échelle de perroquet et des étriers suspendus pour les enfants de 2 ans et plus, au prix de 2 085,00 € H.T., soit 2 502,00 € T.T.C.
- N° 2020-006 du 06 août 2020 : acceptation de l'offre de la Société SERVI HOTEL pour la fourniture et la livraison d'une hotte VORAX CHEF G MOTORISEE avec variateur de tension électronique et d'un meuble bas frigorifique 3 portes GN1/1 positif avec dossier, pour le restaurant du commerce, au prix de 3 150,00 € H.T., soit 3 780,00 € T.T.C.
- N° 2020-007 du 25 août 2020 : **déclaration d'infructuosité du lot n° 05 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM** pour le marché public de travaux relatif à « L'aménagement et mise aux normes du groupe scolaire PAUL BAUDRIN », en raison de la réception d'une unique offre irrégulière du fait qu'il manquait à l'ouverture des plis la présence du mémoire technique (pièce composant le contenu de l'offre) ce qui n'a pu conduire à l'analyse du critère n° 2 de la valeur technique.
- N° 2020-008 du 25 août 2020 : acceptation de l'offre de la Société S.R.D. pour le raccordement électrique du panneau d'affichage lumineux, installation de consommation BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA sans extension de réseau, pour un montant total de 626,96 € H.T. soit 752,35 € T.T.C.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- informe l'assemblée de la vente du lot 44-2 du lotissement de La Touche.
- présente une proposition de l'Agence des Territoires 86 conjointe avec l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités de la Vienne pour la formation des élus sur le budget communal les 7 et 8 décembre 2020.
- fait part de la notification par S.R.D. du survol de la commune par hélicoptère pour surveillance des lignes entre le 7 et le 28 septembre 2020.
- indique que l'office de tourisme communautaire va faire un concert de musique dans la salle

polyvalente d'Aslonnes le dimanche 13 septembre 2020 à 18 h. Monsieur le Maire demande au Comité des Fêtes s'il serait possible de tenir une buvette à cette occasion.

- précise qu'il a donné son accord à une demande des forains coutumiers de la commune, de venir s'installer quelques jours sur la commune afin de faire une petite manifestation les 12 et 13 septembre prochain puis dans les communes alentours.
- sollicite à nouveau les conseillers municipaux sur leur choix de positionnement au sein des commissions communautaires. M. Quentin ROY demande à nouveau la liste des commissions pour inscription.
- présente une demande du Département aux élus locaux afin de se porter candidats à la Commission d'Urbanisme Départemental.
- informe qu'il a transmis au S.D.I.S. les coordonnées des contacts pour information de tout évènement sur la commune.
- demande à l'assemblée s'il faut maintenir le repas des personnes de plus de 70 ans. Monsieur Quentin ROY évoque le protocole sanitaire à respecter et le lien social que cela représente pour ces personnes. Monsieur Philippe GREGOIRE indique que le plus raisonnable est de ne pas maintenir ce repas à cause des risques sanitaires, mais de le remplacer par un colis de fin d'année composé par des produits locaux qui pourrait être porté directement. Monsieur Quentin ROY propose d'y associer les enfants de l'école pour qu'ils réalisent des dessins, des petits mots ou petits présents à leur intention. Madame Anaïs RAS précise que les enfants vont déjà être très sollicités par l'Association des Parents d'Elèves en cette fin d'année. Monsieur le Maire propose alors d'y associer les enfants qui seront présents à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune pendant les vacances d'automne, et demande à la commission information et communication de se charger de cette action.
- présente la demande émanant des gérants du commerce Le Petit Aslonnes relative à la location du logement attenant afin d'y faire une petite salle de réunion au rez-de-chaussée, et un bureau à l'étage. En effet son bureau actuel situé dans la réserve de l'épicerie sert de stockage pour les colis en relais colis laissant très peu de place pour son bureau. Monsieur Philippe GREGOIRE pense qu'il faut lui louer l'ensemble des bâtiments pour former ainsi un regroupement d'activités. Monsieur François-Xavier LACOMBE précise qu'il y a beaucoup de travaux à réaliser à l'intérieur du logement, celui-ci étant devenu presque insalubre.
- informe l'assemblée des problèmes de transports scolaires desservant le collège de Vivonne depuis le mardi 02 septembre dernier, jour de la rentrée scolaire. Après maintes démarches et avec l'aide de Madame Alexandra JUCHAULT, les réclamations sont parvenues auprès du Vice-président de la Région Nouvelle Aquitaine en charge des transports scolaires. Le service a été remis en place depuis ce matin.

Monsieur Alain CHAMPIGNY indique que les commissions des bâtiments et de la voirie se sont réunis afin d'en établir un état des lieux et finalise une liste des travaux à réaliser à plus ou moins brève échéance, qui sera soumise aux membres des commissions.

Messieurs François-Xavier LACOMBE et Alain CHAMPIGNY ont commencé à solliciter des propositions d'outils de gestion et de maintenance assistée par ordinateur de ressources et de planning. Monsieur Quentin ROY fait part de la possibilité de leur présenter ceux utilisés par son employeur et d'en faire une démonstration.

Fait à ASLONNES, le 08 septembre 2020
Le Maire,
Roland BOUCHET

